

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 février 2024

Délibération n° 2024_016
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS SPORTIVES
CARITATIVES

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 6 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPARD, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Claude MELLIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Arnaud ARFEUILLE, Thomas DOVICH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire Déléguée au Sport, rappelle à l'Assemblée qu'afin de développer son engagement en matière de solidarité et de santé, la Ville de Mérignac soutient l'organisation de manifestations sportives caritatives dédiées au grand public.

Ainsi, le 14 octobre 2023, la Ville a organisé au bois du Burck une manifestation qui a permis de faire découvrir aux familles de multiples activités de pleine nature : escalade, tir à l'arc, rugby, biathlon, basket, sophrologie, ateliers de la Maison Sport Santé. Cette manifestation a également permis de mettre en avant des associations œuvrant pour l'aide matérielle et morale à l'attention des personnes malades.

Un challenge solidaire a été proposé aux mérignacais à travers une boucle de 1 kilomètre qu'il fallait réaliser le plus grand nombre de fois. La Ville s'est engagée à reverser la somme de 1 euro par kilomètre effectué sur cette « Boucle Rose » par les participants à « Maison Rose Up », association engagée dans l'accompagnement des femmes atteintes de tous types de cancer.

Au cours de cette journée, cinq cents personnes se sont mobilisées dont la plupart sont venues participer à cette action solidaire en marchant ou en courant. C'est ainsi que huit cent quarante-cinq kilomètres ont été parcourus au cours de cette journée contribuant au versement de 845 € à l'association « Maison Rose Up ».

Par ailleurs, la Ville de Mérignac a été sollicitée pour accueillir la Diagonale des rêves lors de sa 10ème édition du Tour de la Métropole le 14 janvier 2023. Ce défi sportif propose de récolter des fonds au profit de l'association Aladin, qui réalise les rêves des enfants malades et améliore leurs conditions de vie à l'hôpital.

Il s'agit en l'occurrence d'un convoi de coureurs et d'accompagnateurs en vélos qui relie différentes villes sur le territoire de la Métropole en partant pour cette édition de la mairie d'Ambarès-et-Lagrave jusqu'au CHU de Bordeaux sur une distance de 69 kms au total.

Les partenaires et les villes traversées ont la possibilité d'apporter une aide matérielle au profit de l'association. La Ville de Mérignac a souhaité participer à hauteur de 1000 € via une subvention au bénéfice de l'association Aladin.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2024 de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1^{er} février 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 845 euros à l'association « Maison Rose Up » ;

ARTICLE 2 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association « Aladin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 45 voix pour

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 14/02/24
ID 033-213302813-20240212-2934-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 février 2024

Joël GIRARD
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.